

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie

Vendredi
08 décembre
2023
(14)

Séance ordinaire du conseil municipal tenue, le vendredi 08 décembre 2023, au lieu et à l'heure habituels. Sont présents, Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Julie-Anne Cousineau
Lucie Vignola
Chantale Perreault

Bertrand Taillefer
André Lafrenière
Jacques Bourassa

Sous la présidence de Son Honneur la mairesse, madame Isabelle Parent.

La directrice générale par intérim, madame Martine Bélanger, est également présente.

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

23-378

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-379

3. Adoption du procès-verbal du 09 novembre 2023

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le procès-verbal de l'assemblée du 09 novembre 2023 soit et est adopté dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

4. Rapport de correspondance et autres rapports

5. Dépôt du rapport financier
Aucun rapport

23-380

6. Adoption des comptes à payer au montant de 87 548.34 \$

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que la liste des comptes à payer au montant de 87 548.34 \$ soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution;
- Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

16510	Excavation Pigeon	53 786.68\$
16511	Jean-Richard Bourduas (remb. Tx.)	189.42\$
16512	Marc-André Dionne (remb. Tx.)	43.43\$
16513	Perry Hackel, Candice Hackel (remb. Tx.)	274.32\$
16514	Joël Plasse (remb. Tx.)	77.83\$
16515	Virginia Spicer, James Spicer (remb. Tx.)	212.41\$
16516	Barbara Vise, Carol Vise (remb. Tx.)	402.62\$
16517	9405-3709 Québec Inc.	1 029.02\$
16518	Abattage d'earbres Charbonneau	459.90\$
16519	ABL Porte Logik	7 531.44\$
16520	Autos et camions Dany Lévesque	807.45\$
16521	Aero-Feu	4 809.84\$
16522	Association Forestière de Lanaudière	402.41\$
16523	Martine Bélanger	25.37\$
16524	Martine Bélanger	2 635.66\$
16525	Brandt Tractor	121.70\$
16526	Corporation de l'aménagement du Territoire	229.95\$
16527	Alain Carle	250.00\$
16528	Centre de liquidation Raynat Inc.	760.41\$
16529	Home Hardware	425.39\$
16530	Daniel Chalifoux	105.01\$
16531	Clinique services santé Rosemère	210.00\$
16532	DHC Avocats Inc.	747.34\$
16533	Edilex	215.58\$
16534	4412656 Canada Inc.	285.86\$
16535	Excavation Pigeon	528.89\$
16536	Lisa-Marie Fiore	90.23\$
16537	Les Sables Fournel et Fils Inc.	35 979.77\$
16538	Gestion Marco Desrosiers Inc.	2 602.75\$
16539	Godon Atelier de Carrosserie	1 393.50\$
16540	Goodfellow	2 224.71\$
16541	Husky Ltée	3 925.46\$
16542	Journal Altitude 1350	980.78\$
16543	J.P. Racette Inc.	2 250.71\$
16544	P.E. Lachapelle Inc.	1 593.54\$
16545	Patrik Lauzon	110.51\$
16546	Livertevision Inc.	275.94\$
16547	Librairie Martin Inc.	2 464.82\$
16548	Liquidation 125 plus	422.74\$
16549	Moore Tactiques Incendies	1 437.19\$
16550	MRC de la Matawinie	183.35\$
16551	Municipalité D'Entrelacs	203.35\$
16552	Ozero Solutions	879.61\$
16553	Karine Pelletier	35.42\$
16554	Francis Pelletier	71.28\$
16555	Pétrole Pagé Inc.	1 720.03\$
16556	Résopro Inc.	1 897.09\$
16557	Excavation Marcel Clark	1 476.81\$
16558	Seao-Constructo	51.34\$

16559	Sintra Inc.	2 455.85\$
16560	Staples Professionnel Inc.	987.45\$
16561	Saint-Houblon	180.00\$
16562	Syndicat Canadien de la Fonction Publique	1 144.73\$
16563	Techno Diesel	638.19\$
16564	Tenaquip LTD	267.40\$
16565	Urgence Graphique	182.82\$
16566	Excavation Pigeon	8 054.55\$
16567	Bell Canada	797.59\$*
16568	Compo Recycle	47 746.69\$*
16569	EBI Environnement Inc.	10 071.30\$*
16570	Excavation Beauséjour Inc.	15 521.63\$
16571	Mini Excavation Giroux t Fils	5 288.85\$
16572	Excavation Normand Majeau Inc.	47 640.77\$
16573	Extra Centre de Formation	3 357.27\$
16574	Fonds d'information sur le territoire	70.00\$*
16575	L'Union-Vie	5 015.08\$*
16576	Manoir de la Rivière Dufresne	2 904.21\$*
16577	MRC de la Matawinie	20 677.11\$*
16578	Purolator Inc.	131.95\$*
16579	Robert Bourbeau	200.00\$
16580	Rogers	171.89\$*
16581	Simpliciti	143.39\$*
16582	Syndicat Canadien de la Fonction Publique	687.09\$*
16583	Bell Canada	228.54\$*

Adopté unanimement par les conseillers.

* Total des incompressibles : 88 644.84\$

Période de questions sur les finances

7. Règlements et avis de motion

23-381

7.1 Adoption du règlement R-184-2 modifiant le règlement numéro R-184 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1[n/d R-184-2]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le règlement R-184-2 modifiant le règlement numéro R-184 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la réglementation

8. Administration et ressources humaines

23-382

8.1 Remboursement retenue pour travaux de réfection des chemins Dufresne, Lac-Georges et Belvédère- Excavation Normand Majeau Inc.[n/d 401-111]

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le remboursement de la retenue à Excavation Normand Majeau Inc. pour les travaux de réfection des chemins Dufresne, Lac-Georges et Belvédère au montant de 47 640.78\$

Adopté unanimement par les conseillers.

23-383

8.2 Directrice générale et greffière-trésorière- Nomination [n/d 302-100]

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci procède à la nomination de Martine Bélanger au poste de directrice générale et greffière-trésorière. Le tout conformément aux conditions prévues à la politique des cadres de la Municipalité et à la liste des salaires du personnel cadre pour l'année 2023.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-384

8.3 Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe- Nomination [n/d 302-100]

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci procède à la nomination de Joelle Cournoyer au poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe. Le tout conformément aux conditions prévues à la politique des cadres de la Municipalité et à la liste des salaires du personnel cadre pour l'année 2023.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-385

8.4 Employés municipaux- Engagement [n/d 302-100]

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la décision du comité de sélection de procéder à l'engagement de Monsieur Alexis St-Georges au poste de coordonnateur en loisirs et

à la vie communautaire selon les conditions de la convention collective. Monsieur St-Georges débutera sa période d'essai à compter du 12 décembre 2023.

L'engagement permanent se fera automatiquement après la période d'essai de 6 mois.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'administration et les ressources humaines

9. **Sécurité publique**
(Rapport de Jacques Bourassa)

Période de questions sur la sécurité publique

10. **Travaux publics**
(Rapport de André Lafrenière)

23-386

10.1 **Bruneau électrique Inc.- Amendement [n/d 602-160]**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que, suite au dépôt de la mauvaise soumission, le conseil municipal autorise l'offre de services de Bruneau électrique Inc. pour la réparation des lumières de rue aux coûts suivants :
 - Électricien de service 98\$/heure
 - Camion nacelle 35 pieds 48\$/heure
 - Frais de déplacement charger à l'heure aller et retour des bureaux à un taux de 98\$/heure environ 2h-2h15 de transport.
 - Tous matériel utilisé pour la réparation sera facturé en surplus
 - Camion nacelle HQ 55 pieds au taux horaire de 94.01\$/heure pour un minimum de 4hrs
- Que la résolution pourtant le numéro 23-373 adoptée le 9 novembre dernier est abrogée.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-387

10.2 **Programme de subvention de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) [n/d 208-141]**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa et résolu que

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministères, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligence découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée unanimement par les conseillers.

Période de questions des travaux publics

11. **Environnement et Hygiène du milieu**
(Rapport de Chantale Perreault)

Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu

12. **Éducation, Famille, Aînés et loisirs**
(Rapport de Julie-Anne Cousineau)

Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs

13. **Aménagement, urbanisme**
(Rapport de Bertrand Taillefer)

Période de questions sur l'Aménagement, Urbanisme

14. **Promotion touristique et développement**
(Rapport de Jacques Bourassa)

23-388

14.1 **Acquisition d'un module de balançoire, d'un module d'escalade et d'une balançoire à bascule debout-Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) [n/d 401-111]**

ATTENDU QU' Il y a eu appel d'offres par voie d'invitation;

ATTENDU QUE trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission conformément à l'appel d'offres;

ATTENDU les résultats suivants;

- Les jeux 1000 pattes Inc. : 30 765.00\$ + taxes
- ABC récréation. : 50 642.14\$ + taxes
- Atelier Go-Élan Inc. : 44 494.21\$ + taxes

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'offre du plus bas soumissionnaire conforme et qui respecte les exigences de l'appel d'offres, soit à la compagnie Les jeux 1000 pattes Inc. au coût de 30 765.00 \$ + taxes plus taxes.
- La dépense sera affectée à la subvention du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE). L'aide financière maximale est de 67 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 34 312,64\$.
- La part payable par la Municipalité est de 33 % et sera affectée aux fonds de cession fin de parc.

Adopté unanimement par les conseillers

Période de questions sur la promotion touristique et développement

15. **Art et Culture**
(Rapport de Lucie Vignola)

Période de questions sur les arts et la culture

Période de questions d'ordre générale

23-389

16. Ajournement de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que la présente séance soit et est ajournée au 15 décembre 2023, à la suite de l'assemblée extraordinaire du budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits
suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions
suivantes : 23-380, 23-382, 23-386, 23-388**

Martine Bélanger, Directrice générale

09 personnes

Fin de la session à 20h25

Isabelle Parent, Mairesse

Martine Bélanger, Directrice générale